

Gilly, le 07 juillet 2022

N° ENT : 0887.162.097

Syndic : ONA scl / VAUSORT JM

4, rue des Béguines

6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 07 JUILLET 2022

Lieu de la tenue de l'assemblée générale : Salle Valentine du Château Mondron, chaussée de Fleurus à Jumet

1. Validité de l'assemblée générale.

Selon la liste des présences signée en séance et qui sera jointe à l'original du procès-verbal, sur un total de 27 copropriétaires, 18 copropriétaires sont présents ou représentés totalisant 6432 quotités sur 9.999.

L'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 19 H 15 suivant l'ordre du jour.

2. Nomination du Président de séance. Vote

est élue au poste de Présidente de séance à l'unanimité des présents et représentés. 6432 / 9999 mes

Une minute de silence est observée à la mémoire

3. Rapport du commissaire aux comptes

En sa qualité de commissaire aux comptes, a examiné la comptabilité remise par M. le syndic. Elle lit son rapport.

Le syndic répond aux questions de l'assemblée et

4. Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021. Vote

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

5. Décharge au Conseil de Copropriété et Commissaire aux comptes. Vote

Décharge pleine et entière est donnée au Conseil de Copropriété et Commissaire aux comptes.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

6. Décharge au syndic

Décharge pleine et entière est donnée au syndic pour l'exercice 2020-2021.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

7. Nomination du Conseil de copropriété. Durée du mandat.

Président : pas de Président élu à ce jour

Assesseur :

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

Ils sont élus pour un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

8. [REDACTED] commissaire aux comptes

[REDACTED] nommée au poste de commissaire aux comptes

Durée du mandat : 1 an jusqu'à la prochaine assemblée générale

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

9. Nomination du syndic. Durée du mandat. Vote

La scl ONA, représentée par Mr VAUSORT, pose sa candidature au poste de syndic.

Durée du mandat : 1 an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

10. Parlophones : vérification. Portier oxydation.

Les ETS TEC SERVICES devrait recevoir du matériel pour les postes installés dans les appartements concernés. Le portier sera équipé d'un nouveau bloc d'appel.

Les frais des postes de téléphonie dans les appartements sont à charge des propriétaires. Les frais du portier sont eux à charge de la copropriété.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

11. Peinture de lignes pour le parking arrière. Vote

L'assemblée des copropriétaires est informée de la demande de repeindre les lignes des emplacements de parking arrière de l'immeuble.

Un devis sera demandé aux Ets LA SIGNALISATION.

La décision sera prise par le Conseil de copropriété mandaté par l'assemblée générale.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

12. Ralentisseurs . A voir. Vote

La question est posée pour l'installation de ralentisseurs sur le chemin d'accès aux immeubles.

Les copropriétaires décident de ne pas placer les ralentisseurs.

Vote : Pour : 6432 / 9999 mes

Contre : 0 / 9999 mes

Abstention : 0 / 9999 mes

13. Appel des charges : crise énergétique

Le syndic informe les copropriétaires que le prix du mazout de chauffage a fortement augmenté. Il vérifiera si une adaptation des provisions pour les charges devra se faire.

Il porte à la connaissance de l'assemblée qu'une prime de 225,00 € sera octroyée par L'Etat Fédéral.

Le syndic fournira les documents aux locataires.

14. Divers

- voir pour un devis pour les luminaires dans les communs
- voir pour un devis pour les balustrades des balcons

Procès-verbal rédigé et lu par le syndic. Il est approuvé en séance par les copropriétaires encore présents et signent l'acte de l'assemblée.

La Présidente, Melle [REDACTED]ève la séance à 20 H 40.